



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL N°16

Réunion du Mardi 5 novembre 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

VERNEUIL-SUR-SEINE – STADE MATTEO GUENDOUZI 1 – NNI 786420101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 27/02/2024.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 21/10/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 18/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de masse
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des tribunes
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite

La Commission a constaté les non-conformités mineures suivantes :

- Boitiers électriques de dérivation dans deux vestiaires non isolés
- Retirer le banc non fixé à côté du banc de touche.
- revoir la hauteur des Buts (2.38m et 2.39m au lieu de 2.44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2024, sous réserve de la levée des non-conformités mineures.

ROSNY-SUR-SEINE – STADE ROLAND LEDUC N°1– NNI 785310101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2023.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 25/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 24/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de l'aire de jeu ;
- Plan des vestiaires ;
- Arrêté d'Ouverture au Public ;

La Commission a constaté les non-conformités mineures suivantes :

- prévoir un tracé du terrain de 10cm de largeur
- revoir la hauteur des Buts (2.42m et 2.43m au lieu de 2.44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034, sous réserve de la levée des non-conformités.

1.3 Changements de niveau de classement**L'HAY-LES-ROSES – STADE OMNISPORTS L'HAYETTE – NNI 940380201**

Cette installation sportive est classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 10/10/2024 suite à la réalisation d'un terrain en gazon synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 14/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de Terrain
- Plan de masse

Elle constate l'absence des documents suivants :

- un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité ;
- les tests insitu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 05/05/2025 dans l'attente de réception des documents manquants

STE GENEVIEVE DES BOIS – LEO LAGRANGE 3 – NNI 915490103

Cette installation sportive est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 06/09/2025.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S. le 05/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 05/11/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission.

- Plan de masse
- Arrêté d'Ouverture au Public
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 05/11/2034 et demande à la Mairie de lui transmettre les derniers tests insitu décennaux.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

PARIS – STADE SUZANNE LENGLEN T1 – NNI 751150401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 05/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 05/11/2024 (niveau de classement sollicité non précisé).

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 225 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2026 et demande à la Mairie de lui transmettre l'étude d'éclairage.

CHATILLON – STADE GUY MOQUET N°2 - NNI 920200102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 29/10/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 27/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 194 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.08
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.10

La Commission constate que la présence d'un arbre entraînant des zones d'ombre sur une partie de l'aire de jeu ayant pour conséquence des relevés photométriques insuffisant pour permettre un classement de l'éclairage.

La C.R.T.I.S ne peut donc pas proposer un classement de l'éclairage et demande à la Mairie de l'informer lorsque le nécessaire (élagage des arbres) aura été fait pour programmer un nouveau contrôle sur site.

PARIS – STADE MARYSE HILSZ N°1 - NNI 751200101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 13/12/2024

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 31/10/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 13/06/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 333 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.11
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.21

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

SAINT-OUEN – STADE JOLIOT CURIE - NNI 930700102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 06/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 06/11/2024 (niveau de classement sollicité non précisé).

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 134 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.

VITRY-SUR-SEINE – STADE ROGER COUDERC – NNI 940810101

Cette installation sportive est classée E6 jusqu'au 07/11/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 04/11/2024 suite à l'installation d'un éclairage LED.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 24/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 211 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.56
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2028

AUBERVILLIERS - STADE ANDRE KARMAN - NNI 930010101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 04/11/2024

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 05/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 05/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Led
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 262 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.72
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.86

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2028.

TRAPPES – STADE GRAVAUD N°2 – NNI 786210202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/04/2024

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DELUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.62

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.

HOUILLES – STADE MAURICE BAQUET N°2 - NNI 783110102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 22/11/2024

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 05/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 111 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.09
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.22

La CRTIS ne peut pas classer cet éclairage, le rapport uniformité EhMin/EhMoy (U2h) étant inférieur à 0,4.

MEUDON – STADE JEAN MELKONIAN – NNI 920480501

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 25/08/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. VIGNAL, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts de Seine, le 21/10/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 167 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.65

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

IGNY – STADE JEAN MOULIN – NNI 913120201

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 02/10/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement du gazon synthétique ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive
- C.C.P.
- Plan de l'aire de jeu de 92,50x60m
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- l'article 3.1.5 du règlement recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points (pentes du terrain à adapter).

- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.

- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

- dans le cas d'une aide FAFA, seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Un dispositif anti-dispersion / confinement des granulats organiques tout autour du terrain (bordures réhaussées, panneaux sandwichs...) est vivement recommandé pour limiter la migration du matériau et son rechargement.

Au regard des éléments transmis et des précisions apportées ci-dessus, la Commission émet un avis préalable favorable pour un niveau de classement T6SYN.

IGNY – STADE JEAN MOULIN – NNI 913120201

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 92,50 m x 60 m) avec 4 mâts de 16m,
- Etude d'éclairage du 28/03/2024 de SIGNIFY B.V.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **189 lux**

Facteur d'uniformité : **0,74**

Rapport Emin/Emax : **0,55**

Eblouissement (Glare rating) : GR 48

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.